



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 4 juin 2020

En raison de la pandémie du Covid-19, la réunion se tient à la salle polyvalente afin de pouvoir respecter les mesures sanitaires.

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Florence HENRIOT-COLIN, Jean-Marc HENROTTE, Philippe HERNANDEZ, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET, Agathe ROCHE

Secrétaire de séance : Benoît COLLIN

Ouverture de la séance à 19h40

1- Approbation du procès-verbal du 28 février 2020

Le procès-verbal est approuvé sans remarque par 7 voix pour et 4 abstentions (Michaël PONCET, Anne MICHAMBLÉ, Florence HENRIOT-COLIN, Benoît COLLIN)

2 – Délibération fixant les indemnités du maire et des adjoints

- Indemnités du maire

Jérôme GRECARD dit qu'il demande de ne pas recevoir l'indemnité maximale que la loi attribue aux maires de communes de moins de 500 habitants. Il sort de la salle pendant les débats.

Isabelle HEURTIER prend la présidence et présente les différents montants correspondant aux différents taux et l'incidence sur le budget communal.

Après délibération, par 9 voix pour et 1 abstention (Florence HENRIOT-COLIN) le conseil refuse la proposition du maire et décide de maintenir son indemnité à 25,5% de l'indice terminal brut à partir du 01/06/2020.

Le maire revient dans la salle

- Indemnités des adjoints

Les deux adjoints disent accepter de ne pas avoir le taux maximal. Pour ne pas augmenter les dépenses de ce poste, le maire propose un vote d'indemnité au taux à 7% qui correspond au montant que touchaient les adjoints du précédent mandat.

Après délibération, par 8 voix pour et 3 abstentions (Anne MICHAMBLÉ, Isabelle HEURTIER et Jean-Marc HENROTTE), le taux d'indemnité des adjoints est fixé à 7% de l'indice terminal brut à partir du 01/06/2020.

3 – Élection des délégués aux représentations intercommunales ou organismes extérieurs.

Le vote se fait à bulletins secrets.

CNAS

Isabelle HEURTIER est élue titulaire à l'unanimité des présents.

Délégué agent : Patricia MURIN est élue à l'unanimité des présents.

CCAS

Le maire est président de droit.

Benoît COLLIN, Karine JEANTET PROST, Florence HENRIOT-COLIN et Anne MICHAMBLÉ sont élus à l'unanimité des présents.

Le maire informe qu'il nommera par arrêté les 4 personnes suivantes : Emilie BLANC, Bernadette GRECARD, Sophie FAVÉ et Marguerite PERRIN.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, SYLVAIN DIONNET sont élus titulaires à l'unanimité des présents.

Benoît COLLIN, Karine JEANTET PROST et Philippe HERNANDEZ sont élus suppléants à l'unanimité des présents.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Jérôme GRENARD est élu par 10 voix et une abstention (Jérôme GRENARD)

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT JURA

Benoît COLLIN est élu titulaire à l'unanimité des présents.

Agathe ROCHE est élue suppléante à l'unanimité des présents.

SIDEC

Isabelle HEURTIER élue déléguée au SIDEC à l'unanimité des présents.

SICTOM du Haut Jura

Karine JEANTET PROST est élue titulaire à l'unanimité des présents.

Jérôme GRENARD est élu suppléant à l'unanimité des présents.

SMAAHJ

Jérôme GRENARD est élu titulaire à l'unanimité des présents.

Karine JEANTET PROST est élue suppléante à l'unanimité des présents.

SIVOS La Pesse / Les Bouchoux

Agathe ROCHE et Isabelle HEURTIER sont élues déléguées titulaires à l'unanimité des présents.

Benoît COLLIN est élu suppléant à l'unanimité des présents.

SIVU Des COULOIRS

Jérôme GRENARD, Anne MICHAMBLÉ, Karine JEANTET PROST sont élus à l'unanimité des présents.

Isabelle HEURTIER est élue suppléante à l'unanimité des présents.

SYNDICAT DES ECOLLETS

Jérôme GRENARD et Karine JEANTET PROST sont élus titulaires à l'unanimité des présents.

SYNDICAT DES EAUX DU HAUT JURA

Anne MICHAMBLÉ et Jean-Marc HENROTTE sont élus titulaires à l'unanimité des présents.

Sylvain DIONNET et Philippe HERNANDEZ sont élus suppléants à l'unanimité des présents.

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Anne MICHAMBLÉ est élue titulaire à l'unanimité des présents.

Jérôme GRENARD est élu suppléant à l'unanimité des présents.

AFFAIRES CULTURELLES

Le maire est délégué de droit (par les statuts du Comité des fêtes)

Agathe ROCHE et Jean-Marc HENROTTE sont élus à l'unanimité des présents.

Questions diverses

Informations diverses :

- Une réunion de présentation du budget communal aux nouveaux élus est programmée le vendredi 19/06/2020 de 14h à 16h à la mairie.

- Le maire informe que les travaux de mise en place du composteur ont débuté.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 19 juin à 16h30 à la salle polyvalente.

La séance est levée à 21h38

I.HEURTIER

